
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 23/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 Janvier à 20H15, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de Parigné sur Braye, sous la présidence de M. DOYEN, Maire.

Nombre de membres afférents au CM : 15

En exercice	: 14	Date d'affichage	: 16/01/2024
Qui ont pris part	: 11	Date de convocation	: 16/01/2024

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme FOUILLET Danielle, Mme BETTON Yolande, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, Mme PICHARD Ludivine, Mme HELARD Emilienne, Mr HIGNET François, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, Mr FAUCON Jérémy, Mr GESLIN Dominique.

Absents excusés : M. GUESDON Bertrand, Mme GOUGEON Stéphanie, Mme CHANGEON Julie.

Secrétaire de Séance : Madame FOUILLET Danielle a été nommée secrétaire de séance.

Représenté : Monsieur GUESDON Bertrand a donné pouvoir à Monsieur DOYEN Daniel pour tous votes et décisions à prendre lors de la présente séance.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Délibération réalisation d'un prêt de 50 000 € sur 5 ans auprès du CRCA avec un an de différé.

- Remboursement de frais d'impression rapport de stage Madame Mélanie HEURTAUX Mayenne Buro.

**APPROBATION COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL**

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 décembre 2023 ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION DECLASSEMENT D'UN TERRAIN COMMUNAL PUBLIC EN TERRAIN COMMUNAL PRIVE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'un administré qui souhaiterait acquérir une bande de terrain de 60 m² le long de la parcelle cadastrée B n°668 p. Résidence des Oliviers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et considérant le bien-fondé de cette opération, décide :

- Le déclassement de ce terrain communal public en terrain communal privé.
- De fixer le prix de vente à 10 euros le m²
- Que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire – dotation communale – pour rénovation de la mairie et de l'ancien local du point lecture

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par le Département des « Contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Une enveloppe de 12 millions d'euros est prévue pour toutes les communes de la Mayenne ; elle est calculée sur la base de 5 € par habitant (population DGF la plus avantageuse entre 2015 et 2021) avec maintien au minimum de la dotation antérieure. L'enveloppe sera bonifiée d'1 €/habitant si la commune présente au moins un dossier bas carbone. Enfin la dotation est répartie à 50 % sur les périodes 2023-2025 et 2026-2028.

La dotation pour la commune est de 15 678 € pour la période 2023-2025.

Au regard de ces éléments, M. le Maire propose d'étudier l'affectation de la dotation au projet suivant :

1 – Description du projet :

Rénovation de la mairie et du local de l'ancien point lecture

2 – Calendrier prévisionnel du projet :

Début des travaux début décembre 2023

3 – Estimation détaillée du projet :

DEPENSES (€ HT)	TOTAL HT
Repérage amiante avant travaux	450.00 €
Contrôle technique de construction	2 160.00 €
Attestation règlementaire handicapée après travaux	240.00 €
Maîtrise d'œuvre	12 929.11 €
Rénovation mairie et ancien point lecture	132 108.67 €
Total des dépenses	154 945.28 €

Total HT : 154 945.28 €

TVA (20 %) : 185 934.34 €

RECETTES (€ HT)	TOTAL HT
DETR	46 483.58 €
Demande « Contrat de Territoire »	15 678.00 €
CRTE	15 494.53 €
Autofinancement	77 289.17 €
TOTAL	154 945.28 €

Le projet proposé étant cohérent avec les schémas départementaux, Monsieur le Maire propose de le retenir dans le cadre de notre dotation « contrat de territoire – dotation communale ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-approuve le projet et calendrier des travaux

-approuve le plan de financement présenté ci-dessus,

-autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – dotation communale, d'un montant de 15 678.00 €.

-autorise M. le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

**REALISATION d'UN PRET de 50 000 euros auprès du CRCA.
Réhabilitation de la Mairie et de l'ancien local point lecture.**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de contracter un prêt de 50 000 euros pour financer l'opération de réhabilitation de la Mairie. Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

DECIDE :

- de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un financement et ce, aux conditions suivantes :

Montant : 50 000 €

Taux fixe : 3.97 %

Durée : 5 ans

Déblocage des fonds : total sous 3 mois

Périodicité : échéances annuelles constantes

Frais de dossier : 150 €

- **prend** l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

- **prend** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur DOYEN Daniel, Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

**REMBOURSEMENT DE FRAIS D'IMPRESSION
MEMOIRE DE STAGE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Mme Mélanie HEURTAUX, Stagiaire MACT au lycée Haute Follis de LAVAL, en alternance avec la mairie de Parigné sur Braye a dû avoir recours aux services de l'entreprise BURO LIKE de MAYENNE (en raison d'une rupture de tonner du photocopieur de la mairie) afin d'éditer et de relier les mémoires qu'elle devait produire. La facture de ce service s'élève à la somme de 83.22 euros. Cette somme ayant été payée directement par Mme HEURTAUX, Monsieur le Maire propose de lui rembourser cette somme.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte ce remboursement.

PROJETS INVESTISSEMENTS 2024

- Mr le Maire remplace Mme GOUGEON pour présenter le compte rendu de la Commission Fleurissement :
- Projets de plantation d'arbres : 2 au centre de loisirs, 3 à la coulée verte et réimplantation de la petite haie au niveau du jardin du souvenir.
- Le point sera fait avec Monsieur MAUGER pour l'arbre ROBINIA, à voir aussi : murier platane.
- Numérisation du cimetière : la société GESCIME a été contactée afin d'établir une proposition de devis.
- Acoustique de la salle communale : Le conseil municipal est favorable pour l'étude concernant l'amélioration de l'acoustique de la salle.
- Projet de jeux au stade municipal, Monsieur le Maire explique qu'il existe une enveloppe de 10 000 euros de la Société WPD (éoliennes), il propose d'utiliser cette enveloppe pour des jeux pour jeunes enfants. La commission travaux sera chargée de faire des propositions. L'obligation est de communiquer sur les éoliennes au moyen de 2 panneaux à implanter sur les lieux.
- Taille des arbres devant la Mairie : une entreprise doit intervenir. Nature Elagage ou Maine Atelier.
- Monsieur François Hignet, conseiller municipal demande d'où en est la vérification sécurité des jeux déjà existants.
- Monsieur Jérémy Faucon demande s'il est possible de se rapprocher de la commune de BRECE afin de connaître les aides obtenues pour la réfection de l'église.
- Monsieur Jérémy Faucon demande qu'un courrier soit envoyé à Mayenne communauté afin que la situation caniculaire soit bien adaptée à la situation météorologique réelle et non à une fermeture comme en 2023 sans canicule pendant les mois de juillet août avec une déchetterie fermée l'après-midi.
- Monsieur Julien Neel, Adjoint au Maire demande s'il serait possible de nettoyer la mousse sur la place de l'église, sur les trottoirs, et sur la place de la mairie. Monsieur le Maire répond affirmativement.
- Les élus demandent s'il serait possible d'installer des panneaux photovoltaïques. Monsieur le Maire répond en disant qu'un agent a été embauché à Mayenne Communauté pour faire une étude sur les 32 communes de la communauté, il propose son intervention pour faire un point à ce sujet.
- L'étude concernant les lampadaires leds (devis TEM) reste d'actualité.
- Les travaux STPO pour le chemin piétonnier prévus fin d'année 2023 n'ont pu être réalisés en raison de la météo. Ils sont prévus commencer fin février.
- Madame Annie Garnier, conseillère municipale s'interroge sur la mise en place d'un composteur collectif, Monsieur le Maire indique que ce n'est pas prévu pour le moment, et précise que les foyers peuvent s'équiper d'un composteur individuel auprès de Mayenne Communauté. 2 distributions ont lieu par an.
- Madame Emilienne Héliard, Conseillère Municipale interroge sur la réfection de la route du Fauconnier. Monsieur le Maire précise qu'il est toujours envisagé un rond-

point à l'intersection, il est préférable de se reposer la question après réalisation du rond-point.

-Madame Ludivine Pichard, Conseillère Municipale demande quelles ont été les suites données aux cartons déposés aux pieds des containers récemment ?

Monsieur le Maire répond en signalant qu'il s'est déplacé pour rencontrer les auteurs du dépôt.

QUESTIONS DIVERSES

- Etat des candidatures aux postes de Secrétaire de Mairie et de Directeur(trice) du centre de loisirs.

M. DOYEN		Mme FOUILLET		Mme BETTON	
M. NEEL		Mme GOUGEON	Excusée	M. HIGNET	
M. GESLIN		Mme HELARD			
M. GUESDON	Excusé	Mme CHANGEON	Excusée	M. FAUCON	
Mme PICHARD		M. LEVÊQUE		Mme GARNIER – MONSALLIER	